



## Services recouvrement et frais aimables

Par **ivanab**, le **09/07/2016** à **12:09**

Bonjour

Suite à un achat à intermarché (société indépendante) mon chèque à été rejeté je pensai qu'il serait représenté sauf que non quelques jours plus tard j'ai reçu un courrier de leur part me réclamant le règlement ainsi que des frais de 12,50€ à régler sous 8 jours sinon ils feront appel à leur huissier de justice (malheureusement j'étais en déplacement et du coup les 8 jours se sont écoulés que faire et est-ce qu'ils ont droit d'appliquer les frais aimables  
MERCI

Par **Visiteur**, le **10/07/2016** à **15:47**

**BONJOUR** **marque de politesse** [smile4]

Pour retourner un chèque impayé, les banques prennent des frais ou commissions, que le créancier répercute en plus de ses propres majorations.  
j'estime que 12,50 est acceptable, réglez vite.